

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment son article 613-1 ;
Vu l'arrêté du 31 mai 2021 accreditant l'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu les procès-verbaux du jury :

Le **Diplôme National de Master** de ARTS, LETTRES, LANGUES, LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES, Parcours type INTERNATIONALISATION DES ORGANISATIONS mention *Assez Bien* est délivré à Mme **ANASTASIIA POPOVA**, date de naissance le 20 août 2000 à KHMILNYK (UKRAINE) au titre de l'année universitaire 2023-2024 et confère le **Grade de Master**, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 11 février 2025

Le Président



Philippe BRIAND

*Le recteur de la région académique,
Chancelier des universités*



Olivier DUGRIP